

ARBELE

L'ARBELE dans les exploitations d'ÉLEVAGE herbivore



L'utilisation de plaquettes de bois en litières

Les arbres des haies, bosquets et ripisylves peuvent être transformés en plaquettes et être utilisés dans les aires de couchage ou de circulation des animaux. Ce témoignage est le résultat d'une série d'enquêtes réalisées en 2017. Douze autres fiches témoignent de la capacité des éleveurs à mettre en œuvre ce matériau en fonction des contraintes de leur exploitation.

RETOUR D'EXPÉRIENCE

Premiers essais convaincants pour les vaches mères en hiver et les veaux à l'engraissement l'été



Tas de plaquettes en séchage sous hangar pendant 4 à 6 mois



Coupe d'acacias en bord de route

PRÉSENTATION DE L'EXPLOITATION DU GAEC DE NOLAT (71)

Naisseur engraisseur en VA Charolais (950 animaux)
 330 mères + 120 génisses de 18 mois mises à la reproduction + 150 génisses d'un an
 150 veaux d'un an + 50 génisses de 18 mois à l'engraissement
 SAU : 420 ha (dont 340 ha en prairie)
 Production de paille : 400 t/an
 Achat de paille : 400 t/an

🌳 Ressources en bois

Principalement de la ripisylve composée d'aulnes et des bordures de forêt avec des acacias. Des haies basses d'aubépine pourraient être mieux valorisées en laissant pousser quelques arbres.

UTILISATION DE PLAQUETTES DE BOIS EN LITIÈRE DEPUIS 2015

Avec un potentiel de 150-200 MAP /an et un coût de revient de 15 € /MAP (MAP = Mètres cube apparent plaquettes)

Novembre - Mars	Juillet	Juillet - Octobre	Octobre - Février et Juin - Août
Coupe	Déchetage	Séchage	Litière et fumier
<p>🔪 Pince d'abattage CUMA COMPOST 71</p> <p>€ 120 €/h + un forfait de 150 € pour les déplacements.</p>	<p>🔧 Déchiqueuse CUMA Terr'eau + 2 à 3 tracteurs avec bennes pour le transport</p> <p>€ 500 €/h avec un débit de 70 MAP/h</p> <p>soit 7,2 € /MAP</p>	<p>🐄 À partir du 20 Octobre à Février, pour les vaches mères : 8-10 cm sont écartés au godet, puis au bout de 15 j, un paillage quotidien à raison de 6 kg/j/couple mère-veau</p> <p>1 curage en Février, puis un en fin d'hiver</p> <p>📅 L'été de Juin à Août, pour veaux de 15 mois à l'engraissement : même itinéraire technique. La litière de plaquettes peut durer 1 mois.</p> <p>📅 3 périodes d'épandage du fumier : Avril-Mai avant un maïs, Août-Septembre et Février-Mars lorsque l'hiver est favorable.</p> <p>Composté par l'ETA Viard, il est ensuite épandu à raison de 20-30 t/ha sur la totalité de la SAU.</p>	

COMMENT S'EST FAITE LA TRANSITION VERS L'UTILISATION DE PLAQUETTES EN LITIÈRES ?

Auparavant, la ressource était exploitée pour le bois de chauffage. Cela demandait beaucoup de temps et de travail manuel et actuellement le chauffage ne se fait plus au bois. En 2003, le GAEC a essayé la sciure en litière pour faire face au prix de la paille. Cependant, avec le potentiel de la région, la production de plaquettes permet de réutiliser la ressource d'une autre manière et de l'entretenir tout en faisant des économies de paille.

L'AVIS DE L'AGRICULTEUR

Claude Desbrosses, Gaec de Nolat, 71130 Neuvy-Grandchamp

« Notre ressource se trouve revalorisée, elle est principalement composée de bois blanc, et c'est un bon matériau pour l'utilisation en litière. Le gain de temps de paillage est l'un des points forts de la plaquette en litière. Cette année, ce matériau a été utilisé sous les mères avec leurs veaux, il sera aussi utilisé sous les veaux à l'engraissement pendant l'été. L'utilisation peut se faire avec n'importe quelle catégorie d'animaux, même les jeunes veaux, cela se fait en fonction des bâtiments disponibles pour le stockage/séchage du tas.

L'organisation des chantiers est parfois contrainte à la fois par la météo et par les réglementations. L'hiver, seule période autorisée pour l'abattage, peut être trop humide avec des difficultés d'accès des engins jusqu'au mois d'Avril, fin de période autorisée. Intervenir en fin d'été serait bénéfique.

L'utilisation de la pince d'abattage pour la coupe provoque parfois l'éclatement de la souche. Cet outil devrait être amélioré ».

L'AVIS DU TECHNICIEN

Marie-Jo Beauchamp, animatrice CUMA

L'utilisation des plaquettes en litière permet de pallier en partie au manque de paille et permet aussi de valoriser le bois qui n'a pas de valeur tout en entretenant le bocage.

Dans cette région d'élevage où les exploitations ne sont pas autonomes en paille et où les bâtiments de type stabulations libres sont très présents, cette nouvelle pratique était connue mais elle s'est surtout développée en 2017.

Des équipements présents dans les CUMA permettent de réaliser le travail et d'obtenir un produit qui répond aux attentes des éleveurs (grappin coupeur de la CUMA Compost 71+ déchiqueteuse de la CUMA Terr'eau de la Nièvre).

Après un premier « essai » réalisé en 2016 qui s'est avéré concluant, le GAEC de Nolat a renouvelé cette pratique en 2017 et, grâce à une organisation différente et mieux optimisée, le coût final est de 12 €/MAP sans le transport.

Le gain de temps et les économies de fuel sont aussi à noter (pas de paillage pendant 10 à 15 jours selon les cas).

CONTACT :

Jean-Christophe MOREAU
jean-christophe.moreau@idele.fr
Institut de l'Élevage - BP 42118
31321 Castanet-Tolosan cedex
Tél : 05 61 75 44 47



Retrouvez toutes les autres fiches
du programme ARBELE sur le site :

www.idele.fr



LES PARTENAIRES TECHNIQUES DU PROGRAMME ARBELE :



AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE :



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION
avec la contribution financière
du compte d'affectation spéciale
"Développement agricole et rural"